Province de Québec Municipalité de Bristol Le 5 décembre 2022

Une séance régulière du Conseil de Bristol s'est tenue à la mairie en utilisant la distanciation sociale le 5 décembre 2022 à 20 h 00 avec le maire Brent Orr et les Conseillers Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour.

(22-12-152) Il est proposé par le Conseiller Greer que les minutes de la réunion du 7 novembre soient adoptées telles que présentées. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-153) Il est proposé par la Conseillère McConnell d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-12-154) Il est proposé par le Conseiller Greer que nous autorisons la directrice générale, Christina Peck, à signer l'entente relative à la subvention d'aide financière pour le programme d'aide à la voirie locale. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-155) Il est proposé par la Conseillère Kilgour que la municipalité ajoute l'organisation «Pontiac Community Players» à la police d'assurance municipale avec la MMQ au coût de 545.00$, qui sera facturé à l'organisation. Adoptée. Le Maire et le Conseiller Graham s'abstiennent de voter.

(22-12-156) **TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide relative aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la Conseillère Crawford que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la municipalité. À cet effet la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires, de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes résultant de blessure infligée à une personne, du décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou de la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version nº 4, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

la municipalité confirme par la présente résolution que la programmation de travaux version nº 4, ci-jointe, comporte des coûts réels. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-12-157) **Demande de subdivision**

ATTENDU QUE les demandes de subdivision répondent à toutes les exigences énoncées dans le règlement nº 313 en termes de frontage et de superficie;

ATTENDU QUE la déclaration a été acceptée par la CPTAQ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la Conseillère McConnell que la municipalité accepte les demandes de subdivision telles que soumises par les fermes Rusendale pour les propriétés identifiées comme le lot 5 801 160 et le lot 5 800 991. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-12-158) Il est proposé par la Conseillère Twolan-Graham d'accepter la candidature de Steve Gray en tant que nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme. Adoptée. Le Maire s'abstient de voter.

(22-12-159) **Projet PPA et PAVL**

ATTENDU QUE la municipalité de Bristol a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de l'année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 à compter de l'année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît dans la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Conseiller Greer et unanimement résolu et adopté que le conseil de Bristol, que le conseil de Bristol confirme par la présente résolution l'approbation les dépenses au montant de 45 000$, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-160) **Lot 6 135 261**

ATTENDU QUE le permis initial obtenu pour la propriété concernait une serre sans eau courante en 2017;

ATTENDU QUE la structure a été érigée sans l'obtention de permis relatif à la construction résidentielle, au système septique ou à un puits;

ATTENDU QUE le propriétaire doit soumettre les documents appropriés pour obtenir un permis de nouvelle construction;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le Cr. Greer qu'une lettre soit envoyée au propriétaire de la propriété identifiée comme le lot 6 135 261 soulignant le problème entourant la construction. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-161) Il est proposé par le Conseiller Graham d'attribuer à Petro Pontiac le contrat de carburant pour l'année civile 2023. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Conseillère McConnell donne un avis de motion pour modifier le règlement # 304A.5 concernant le taux général de propriété, les taux de service et le taux d'intérêt annuel. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-162) Il est proposé par le Conseiller Graham de renouveler la commandite du panneau promotionnel municipal existant à l'aréna de Shawville, au montant de 150 $ au Club de patinage artistique de Shawville et de 150 $ au département d'hockey mineur. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-163) Il est proposé par le Conseiller Greer que la municipalité accepte la soumission de Multi Routes Inc. pour l'approvisionnement, y compris le transport et l'étalement de 63 000 litres de calcium au coût de 0,369 $ le litre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-164) Il est proposé par la Conseillère Twolan-Graham de faire une demande pour 3 subventions d'emplois d'été à Service Canada, 2 pour des sauveteurs et 1 pour un poste de saisie de données pour le service d'incendie. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-165) Il est proposé par la Conseillère Kilgour que la municipalité autorise la directrice générale, Christina Peck, à signer l'entente de service pour la prochaine génération 911 avec Bell. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

Je, Christina Peck, directrice générale de la municipalité de Bristol, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessous.

_____

Christina Peck

(22-12-166) Il est proposé par la Conseillère McConnell que les factures totalisant 524 948,43 $ soient payées pour le mois de novembre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-167) Il est proposé par la Conseillère Crawford d'accepter les états financiers pour le mois d'octobre. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-168) Il est proposé par le Conseiller Graham de remettre à neuf le panneau de parrainage du club de curling. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

(22-12-169) Il est proposé par le Conseiller Greer de lever la séance. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

_____	_____
Brent Orr, maire	Christina Peck, directrice générale